

Compte rendu de la séance du 10 décembre 2021

Présents : Nathalie RUCKEBUSCH, Claude ALLOUCHERY, Réjane BERTELOOT, José CHEVALIER, Christophe FAUQUEMBERGUE, Claudie FEUILLET, Marie-Josèphe GRESSIER, Marion LAMBLOT, Jérémie LAMORILLE, Serge LAVOGEZ, Mickaël LEFEBVRE, Annie LELEU, Miguel DURIEZ, Christine REGNIER
Absents ayant donné procuration : José CHEVALIER, Jérémie LAMORILLE, Mickaël LEFEBVRE

Absents excusés : Marion LAMBLOT

Absents non-excusés : Nathalie RUCKEBUSCH

Secrétaire(s) de la séance: Annie LELEU

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

Convention Noréade

Titularisation de Monsieur SIWEK Cédric

Augmentation des heures de travail de Monsieur SIWEK Cédric

Ordre du jour:

- Demande de subvention "amendes de police" pour les travaux de voirie ;
- Demande de subvention DETR pour les travaux de voirie ;
- Demande de subvention de l'association des parents d'élèves ;
- CCPL : convention territoriale avec la CAF ;
- Questions diverses.

Délibérations du conseil:

DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE - REFECTION DE VOIRIE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'assainissement collectif ont commencé dans différentes rues communales.

Ce projet nécessite un financement de 66 302.40 € HT soit 79562.88 € TTC pour la réfection d'une partie de la rue d'herbelles et de la Rue du Moulin.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police.

DEMANDE DE SUBV DETR POUR LA REFECTION de la rue d'Herbelles et rue du moulin :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux d'assainissement collectif ont commencé dans la rue du moulin et rue d'Herbelles.

Ce projet nécessite un financement de 73 338 € HT soit 88 055.60 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention DETR.

Attribution de subvention à l'association de parents d'élèves du RPI :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention de l'association de parents d'élèves, nouvellement créée. L'association sollicite une subvention d'un montant de 50 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 50 €.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF :

La Caisse d'Allocations Familiales entretient depuis des années un partenariat privilégié avec les communes au service des habitants.

Après de nombreuses années de contractualisation via le Contrat Enfance Jeunesse, la CAF s'est réinterrogée sur ses modalités partenariales.

La Convention Territoriale Globale est désormais le nouveau socle des relations contractuelles.

Elle définit pour 5 ans un projet social partagé afin de maintenir et développer les services aux familles.

La CTG, sur le territoire du pays de Lumbres, se structure autour de 6 orientations stratégiques déclinées ci-dessous :

- Petite Enfance : mieux concilier la vie professionnelle, personnelle et familiale des familles du territoire.
- Parentalité : valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou pour leurs enfants.
- Jeunesse : poursuivre la structuration d'une offre éducative, diversifiée, pour les enfants et les jeunes du territoire.
- Animation de la vie sociale : soutenir le développement de l'animation de la vie sociale du territoire.
- Habitat : participer à l'amélioration des conditions de vie des habitants du territoire.
- Accès aux droits et aux soins : lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme-permettre l'accès aux soins et lutter contre le non-recours.

Les communes, de par leur action de proximité, le gestion de leur équipement, services et dispositifs, contribuent aux objectifs identifiés dans la CTG.

La CTG est alors co-signée par la CAF, les communes, et la CCPL, dans le respect des compétences de chacun.

Cette signature, qui doit intervenir le 31 décembre 2021, conditionne le versement par la CAF des bonus territoires pour lesquels des conventions d'objectifs et de financement seront conclues avec les gestionnaires de services.

Cet engagement permet par ailleurs aux communes de candidater aux autres appels à projets, subventions de la CAF, dans le respect des conditions spécifiques de chacun des dispositifs.

La CAF restera l'interlocuteur privilégié des communes et continuera à se mobiliser pour l'accompagnement des projets.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve les termes de la Convention Territoire Globale
- autorise Monsieur le Maire à signer ce document ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

TITULARISATION DE M.CEDRIC SIWEK - ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur Cédric SIWEK est embauché depuis le 07 janvier 2021 en tant qu'adjoint technique stagiaire à raison de 28 heures hebdomadaires. Considérant que sa période de stage a été satisfaisante, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de le titulariser.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la titularisation de M. SIWEK au 7 janvier 2022 et autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE ET NOREADE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune réalise une réfection complète de la chaussée dans les rues du sac, basse rue et rue d'Herbelles. Afin de coordonner les interventions de réfection de tranchée et de la chaussée, il apparaît intéressant que le SIDEN-SIAN délègue sa maîtrise d'ouvrage de réfection de tranchée à la commune.

La commune est désignée en qualité de Maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection de tranchées. Les travaux comprennent essentiellement la mise en oeuvre d'enrobés sur une surface de 1420 m². Ces travaux dont le montant toutes charges comprises est fixé forfaitairement à 28 800 € HT soit 34 560 € TTC, sera financé par le SIDEN-SIAN dans le cadre de l'opération inscrite au programme de travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Noréade.

AUGMENTATION DES HEURES DE TRAVAIL DE M. SIWEK :

Monsieur le Maire fait rappeler à l'assemblée que Monsieur SIWEK Cédric est embauché en tant qu'adjoint technique à raison de 28 heures hebdomadaires.

Étant donné le travail conséquent à effectuer, il y a lieu d'augmenter son temps de travail.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide le passage aux 32 heures à compter du 1er février 2022

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

SEANCE LEVEE A 20 H 00

Le Maire, Serge LAVOGEZ

